

Saint-Prime, le 14 décembre 2020

Le conseil de la municipalité de Saint-Prime siège en séance extraordinaire ce lundi 14 décembre 2020 par voie de visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence, Mesdames les conseillères Isabelle Lapierre, Marie-Noëlle Bhérer, Brigitte Gagné et Jacynthe Perron, ainsi que Messieurs les conseillers Adrien Perron et Luc A. Bonneau formant quorum sous la présidence de son Honneur Monsieur le Maire Lucien Boivin. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assiste également à la séance, par visioconférence : Madame Caroline Bergeron, directrice générale.

### **Ouverture de l'assemblée**

Monsieur le maire ouvre la séance à 19h05 et invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour. Madame Caroline Bergeron fait fonction de secrétaire de la réunion.

**2020-241**

### **Séance à huis clos**

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

**CONSIDÉRANT** les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence;

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 1308-2020 du 9 décembre 2020, qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle maximale de dix jours, soit jusqu'au 18 décembre 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux; lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

**CONSIDÉRANT QU'**il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux dont la présente séance soit tenue à huis clos;

**EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le conseiller Adrien Perron, **APPUYÉ PAR** madame la conseillère Jacynthe Perron **ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos.

**2020-242**

### **Acceptation de l'ordre du jour**

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le conseiller Adrien Perron, **APPUYÉ PAR** monsieur le conseiller Luc A. Bonneau **ET RÉSOLU QUE** l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

**2020-243**

### **Adoption des prévisions budgétaires 2021**

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le conseiller Luc A. Bonneau, **APPUYÉ PAR** madame la conseillère Jacynthe Perron **ET RÉSOLU QUE** les prévisions budgétaires pour l'année 2021 s'élevant à 5 318 500\$ soient adoptées par le conseil municipal.

**2020-244**

### **Taux de la taxe foncière 2021 (taux variés)**

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement numéro 2002-19, adopté à la séance ordinaire ajournée du 16 décembre 2002, et ses amendements, autorise l'imposition de la taxe foncière générale par résolution (989 C.M.).

**CONSIDÉRANT QUE** les dépenses prévues s'établissent comme suit :

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Administration générale	833 500\$	
Sécurité publique	477 100\$	
Transport	918 900\$	
Hygiène du milieu	690 900\$	
Santé et bien-être	18 800\$	
Aménagement, urbanisme et développement	364 000\$	
Loisirs et culture	729 700\$	
Frais de financement	<u>223 400\$</u>	
<b>Total des dépenses de fonctionnement :</b>		<b>4 256 300\$</b>

## CONCILIATION À DES FINS BUDGÉTAIRES

Remboursement de la dette à long terme	952 300\$	
Affectations des activités d'investissement	17 400\$	
Surplus accumulé affecté	(24 900\$)	
Réserves financières et fonds réservés	109 500\$	
Montants à pourvoir dans le futur	<u>7 900\$</u>	
<b>Total conciliation à des fins budgétaires :</b>		<b><u>1 062 200\$</u></b>

**TOTAL DES DÉPENSES ET CONCILIATION À DES FINS BUDGÉTAIRES :** **5 318 500\$**

CONSIDÉRANT QUE les **revenus non fonciers** prévus s'élèvent à **2 131 319\$**.

CONSIDÉRANT QUE le montant total de l'évaluation imposable est de **257 356 300\$** et se répartit selon les catégories suivantes :

➤ Résiduelle (résidentielle et autres)	195 237 021\$
➤ Agricole	33 908 919\$
➤ Immeubles 6 logements et +	2 859 418\$
➤ Immeubles non résidentiels	15 554 792\$
➤ Immeubles industriels	9 796 150\$

CONSIDÉRANT QUE la **différence entre les revenus et les dépenses** représente un montant de **3 187 881\$** et que par conséquent, il est nécessaire d'imposer et de prélever une taxe foncière générale, pour un montant total de **3 187 881\$**, selon les catégories suivantes :

➤ Résiduelle (résidentielle et autres)	1,12\$ par cent dollars d'évaluation imposable
➤ Agricole	1,12\$ par cent dollars d'évaluation imposable
➤ Immeubles 6 logements et +	1,34\$ par cent dollars d'évaluation imposable
➤ Immeubles non résidentiels	2,25\$ par cent dollars d'évaluation imposable
➤ Immeubles industriels	2,38\$ par cent dollars d'évaluation imposable

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Perron, APPUYÉ PAR madame la conseillère Isabelle Lapierre ET RÉSOLU QU'une **taxe foncière** soit imposée et prélevée sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité **pour l'année 2021** selon les taux et les catégories suivantes :

➤ Résiduelle (résidentielle et autres)	1,12\$ par cent dollars d'évaluation imposable
➤ Agricole	1,12\$ par cent dollars d'évaluation imposable
➤ Immeubles 6 logements et +	1,34\$ par cent dollars d'évaluation imposable
➤ Immeubles non résidentiels	2,25\$ par cent dollars d'évaluation imposable
➤ Immeubles industriels	2,38\$ par cent dollars d'évaluation imposable

2020-245

## Taux de la taxe spéciale 2021 – Bénéficiaires des travaux de la rue des Hirondelles

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Brigitte Gagné, APPUYÉ PAR madame la conseillère Marie-Noëlle Bhérer ET RÉSOLU QUE le taux de la taxe spéciale 2021 applicable au service de la dette, pour le secteur bénéficiaire des travaux du développement domiciliaire de la rue des Hirondelles, soit fixé par ce conseil selon les catégories et répartitions indiquées au règlement d'emprunt No 2016-01, ce qui donne les montants suivants :

- Secteur 1 : 1 958\$ / unité ;
- Secteur 2 : 1 631\$ / unité ;
- Secteur 3 : 1 631\$ / unité ;
- Secteur 4 : 1 305\$ / unité ;

**Taux de la taxe spéciale 2021 – Bénéficiaires du réseau d'aqueduc Domaine L'Île-des-Saules**

**2020-246** IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Jacynthe Perron, APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc A. Bonneau ET RÉSOLU QUE le taux de la taxe spéciale 2021 applicable au service de la dette, pour le secteur bénéficiaire des travaux de prolongement du réseau d'aqueduc du Domaine L'Île-des-Saules, soit fixé par ce conseil à 518\$ par unité.

**2020-247** **Taux de la taxe 2021 sur les matières résiduelles**

ATTENDU QUE, selon l'article 8 du règlement numéro 2010-02 adopté à la séance ordinaire du 11 janvier 2010, le conseil de la municipalité de Saint-Prime décrète que la taxe sur les matières résiduelles est imposée par résolution, à compter de l'exercice financier 2011.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Brigitte Gagné, APPUYÉ PAR madame la conseillère Marie-Noëlle Bhérer ET RÉSOLU PAR CE CONSEIL QUE la taxe sur les matières résiduelles, pour l'année 2021, soit fixée comme suit :

- 234 \$ par unité de logement utilisée à des fins d'habitation;
- 117 \$ par unité de logement utilisée à des fins d'habitation saisonnière;
- 476 \$ par usager pour les ICI (institutions, commerces et industries);
- 309 \$ par usager pour les ICI fermes;
- Un supplément de 61.50 \$ par résidence permanente visée par le service de vidange et de traitement des fosses septiques;
- Un supplément de 30.75 \$ par résidence saisonnière visée par le service de vidange et de traitement des fosses septiques.

**2020-248** **Adoption du programme triennal d'immobilisations 2021-2022-2023**

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Brigitte Gagné, APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Perron ET RÉSOLU QUE le programme des dépenses en immobilisations de la Municipalité de Saint-Prime pour les exercices financiers 2021-2022-2023 soit adopté par ce conseil.

Ce programme triennal est divisé en phases annuelles, et prévoit pour chacune des années les dépenses suivantes :

<u>Année</u>	<u>Montant</u>
2021	1 509 400\$
2022	2 930 000\$
2023	140 000\$
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>4 579 400\$</u></b>

Ce programme triennal prévoit **22 projets** précis, tels que détaillés ci-dessous :

À noter que lors de la présente séance extraordinaire, les membres du conseil ont demandé les modifications suivantes :

- Reporter le projet de Parc de jeux d'eau en 2023 au lieu de 2021 et devancer les travaux de ventilation du centre communautaire pour les réaliser en 2021 au lieu de 2022.

<u>Emprunts à long terme (règlements)</u>	<u>Année</u>	<u>Montant</u>	
1) Prolongement de la rue des Cerisiers (140m)	2021	315 000\$	
2) Réfection du chemin de la Pointe-Bleue (subvention prévue à 50%)	2021	700 000\$	
3) Ventilation Centre communautaire	2021	100 000\$	
4) Réfection rue Néron	2021	70 000\$	
5) Projet MRC des portes d'entrées des villes et villages (subvention prévue de 125 000\$)	2021	<u>125 000\$</u>	<b>1 310 000\$</b>

2021 : Subventions totales estimées à 510 000\$

6) Resurfacement du Rang 6 (si subvention);	2022	670 000\$	
7) Réfection de la route Marcel Auclair–phase 2 (3.2 km)	2022	1 500 000\$	
8) Relocalisation de la bibliothèque municipale (Si subvention)	2022	<u>760 000\$</u>	<b>2 930 000\$</b>

2022 : Subventions totales estimées à 1 465 000\$

9) Parc de jeux d'eau – Secteurs loisirs	2023	<u>140 000\$</u>	
--	------	------------------	--

2023 : Subventions totales estimées à 100 000\$

**Note : Subventions totales estimées à 2 075 000\$**

<b>TOTAL EMPRUNT À LONG TERME</b>	<b>4 380 000\$</b>
-----------------------------------	--------------------

**Fonds de roulement**

10) Remplacement du camion GMC	2021	40 000\$	
11) Acquisition immeuble (lotissement Carrefour du Camion)	2021	50 000\$	
12) Toiture garage Loisirs	2021	4 000\$	
13) Peinture extérieure au Centre Récréatif Quatre-Temps	2021	15 000\$	
14) Toiture du chalet Prim'Eau	2021	20 000\$	
15) Skate-Parc	2021	30 000\$	
16) Anneau de glace	2021	12 000\$	
17) Toiture bâtiment eau potable	2021	<u>11 000\$</u>	<b>182 000\$</b>

<b>TOTAL FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>182 000\$</b>
---------------------------------	------------------

**Fonds d'administration**

18) Compacteur et machine à ligner	2021	6 500\$	
19) Clôture plage	2021	1 200\$	
20) Briques extérieures Vieux-Couvent	2021	6 000\$	
21) Poste de travail (ordinateur)	2021	1 700\$	
22) Étagères bibliothèque	2021	2 000\$	<b>17 400\$</b>

<b>TOTAL FONDS D'ADMINISTRATION</b>	<b>17 400\$</b>
-------------------------------------	-----------------

<b>TOTAL DES PROJETS</b>	<b>4 579 400\$</b>
--------------------------	--------------------

2020-249

**Levée de l'assemblée**

À 19h49 l'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Perron, APPUYÉ PAR madame la conseillère Marie-Noëlle Bhérer ET RÉSOLU QUE l'assemblée soit levée.

*Je, Lucien Boivin, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

\_\_\_\_\_  
**Lucien Boivin, maire**  
**Président de l'assemblée**

\_\_\_\_\_  
**Caroline Bergeron,**  
**Directrice générale**

=====